

De la prison ferme pour un père violent



Un père qui tabasse son fils dans une cours d'école avant de terminer la correction dans une salle de classe. La scène a fait réagir les adultes présents ce jour-là dans l'école primaire de Bandrélé, à tel point que le directeur a prévenu la gendarmerie.

Page 2



Page 3

Océan Indien

Madagascar : au moins 161 morts en 2015 dans la «guerre des zébus»



Page 5



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Justice

De la prison ferme pour un père violent



Un père qui tabasse son fils dans une cours d'école avant de terminer la correction dans une salle de classe. La scène a fait réagir les adultes présents ce jour-là dans l'école primaire de Bandrélé, à tel point que le directeur a prévenu la gendarmerie.

Les faits se sont déroulés peu de temps après la rentrée scolaire, le 10 septembre dernier. Il est 7h30 et comme tous les jours, le directeur reçoit des parents qui le désirent lorsque il est prévenu d'une bagarre dans la cour. Il ne comprend pas tout de suite que la scène ne concerne pas deux adultes. Il voit un homme, de dos, donner des coups de poings à un 2e tombé au sol. Il comprend qu'il s'agit d'un père venu donner une leçon à son fils, âgé de 5 ans, lorsque l'homme agrippe le gamin pour le soulever.

D'autres parents tentent alors de

s'interposer, le directeur lui-même se précipite. L'homme les repousse violemment en criant : «C'est mon fils, c'est moi qui sait ce que je fais de mon fils !»

Le temps que les gendarmes arrivent, le gamin a regagné sa salle de classe mais le père l'a suivi et lui assène de nouveaux coups, devant les autres enfants. Le directeur parvient à mettre la petite victime en sécurité et constate sur l'enfant des saignements, un côté de la tête enflé et des traces sur tout le corps.

Voici l'affaire que doit trancher le tribunal : jusqu'où peut aller un père pour corriger son enfant ? A la barre, le père s'explique : «Ca faisait plusieurs jours qu'il n'allait pas à l'école. Il fallait qu'il comprenne une bonne fois pour toute.» -Ca vous donne le droit de le frapper aussi violemment ? demande le

juge.

-Je me suis rendu compte que c'était une erreur mais c'était trop tard. Je n'ai pas voulu lui faire de mal.

Une répétition sans fin

Le juge montre les photos des blessures et s'interroge sur des traces de fouet plus anciennes. Mais l'homme nie frapper régulièrement le petit. Il est père de 5 enfants, âgés de 5 à 19 ans et au fil de l'audience, le tribunal va comprendre les raisons qui l'ont amené à ce coup de folie. Lui-même a déjà été victime de violences répétées durant son enfance, une éducation à la dure que beaucoup ont connu à Mayotte qui serait ainsi perpétuée. «Et en le frappant, vous n'avez pas peur qu'il prenne le chemin de la violence. Vous ne craignez pas qu'il pense que frapper les autres, c'est un moyen normal de régler ses problèmes?» demande la procureure.

C'est aussi la crainte de la délinquance qui l'a amené à agir ainsi, dans un climat où beaucoup de parents perdent pied face à une jeunesse qu'ils ne comprennent pas. Mais ne pas se rendre à l'école lorsqu'on a 5 ans, cela ne fait peut-être pas d'un enfant une graine de voyou. «Il faut qu'il apprenne à vivre comme les autres», maintient le père.

Vaine pédagogie

«Il y a une différence entre le droit de correction et des violences. Quand on dépasse les limites, on passe devant le tribunal», explique Me Yanis Souhaïli, l'avocat de l'administrateur ad hoc de l'enfant. «Parce que, sans le vouloir, il arrive que des parents en étant trop

violents, donnent la mort à leur enfant. On est là pour vous faire comprendre que vos actes ont été dangereux. Vous allez repartir avec l'enfant, vous allez vivre ensemble, il ne faut pas recommencer».

Même volonté pédagogique du côté du parquet. Indiquant qu'«on ne peut pas légitimer des violences sous le prétexte de l'éducation», la procureure demande 9 mois de prison avec sursis, 170 heures de travail d'intérêt général et une amende de 500 euros.

Mais face à un homme qui visiblement ne comprend pas les nuances que la cour lui explique, la sentence tombe : 18 mois de prison répartis en 6 mois ferme et 12 mois de sursis avec mise à l'épreuve, une amende de 300 euros et 500 euros de dommages et intérêts pour le petit.

L'homme a décidé de faire appel du jugement.

RR

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

Recrutement

Vingt-deux jeunes Mahorais et Réunionnais endosseront l'uniforme



Départ pour la métropole pour les 22 engagés

Premier départ de l'année, hier mercredi au Centre d'information et de recrutement de l'armée de Terre à la caserne Lambert de La Réunion, pour 22 jeunes Mahorais et Réunionnais dont trois filles. Un contrat de cinq ans qui offre de véritables perspectives de carrières.

À quelques heures de prendre l'avion destination la métropole, la plupart sont venus en famille signer leur contrat d'engagement qui les lie pour cinq ans au minimum à l'armée de Terre. Mais pas Faize Kassimo, seul en terre réunionnaise après avoir laissé sa famille à Mamoudzou. «J'ai déjà fait dix mois au sein du service militaire adapté à Mayotte. Cette

première expérience m'a donné l'envie de signer un engagement. Je pars au Mans au deuxième RIMA», le régiment d'infanterie de marine, explique-t-il.

En 2015, ils ont été 246 dans l'océan Indien à choisir d'endosser l'uniforme. Contrairement à la métropole où les attentats ont provoqué une augmentation des engagements, à la Réunion comme à Mayotte «le flux est régulier et permanent. Les forces armées sont bien intégrées localement», souligne le général Reignier, commandant supérieur des FAZSOI, les forces armées de la zone sud de l'océan Indien.

Pour chaque poste à pourvoir, le

Centre d'information et de recrutement reçoit en moyenne 24 candidats. «Nous effectuons une sélection tous les mois», explique l'adjudant Jourdan, adjoint au chef de Centre. «Les postulants doivent avoir au moins 17 ans et demi et au plus 29 ans. Les épreuves de sélection comprennent une visite médicale d'aptitude, des évaluations des conditions physiques, intellectuelles, psychologique et comportementale. Une commission de recrutement statue ensuite sur le choix des candidats. Ceux qui sont intéressés doivent savoir que l'engagement au départ pour cinq ans signifie obligatoirement un départ pour la métropole. Dans l'unité que ces garçons et ces filles rejoindront, ils suivront une formation générale initiale de quinze semaines complétée par une formation de spécialité dont la durée est variable, associée à des formations complémentaires si nécessaires au premier emploi.»

Trois filles ambitieuses

Brian Hoarau, 18 ans, originaire de Cilaos au centre de La Réunion, va rejoindre Toulouse et le 17e régiment du Génie. «C'est mon premier voyage en métropole, confie-t-il. J'ai un bac pro mécanique moto. Depuis mon enfance, j'ai toujours souhaité être militaire. Je sais que ce ne sera pas facile mais je suis motivé même si j'ai un pincement au cœur de laisser ma famille ici».

Même motivation du côté des filles qui ne sont que 3 entourées de 19 garçons. Chloé Anelard, par exemple, a 20 ans et est originaire de Saint-Denis. Elle va intégrer la septième brigade blindée à Be-

sançon. «J'ai un bac littéraire. J'ai bien l'intention de faire une vraie carrière dans l'armée et ne pas me limiter à ce premier engagement de cinq ans. J'espère devenir sous-officier et pourquoi pas officier.»

Ascenseur social

Haoulati Ali, elle, place ses pas dans ceux de son frères. A 21 ans, la jeune femme est originaire de Mayotte même si elle a passé une dizaine d'années à la Réunion. «Mon frère est dans l'armée de l'Air dans les commandos parachutistes. J'avais commencé à Strasbourg une formation d'assistante de vie de famille car je n'étais pas certaine de réussir les épreuves de sélection mais dès que j'ai appris que j'étais retenue je n'ai pas hésité à abandonner ma formation pour signer mon engagement car j'ai une réelle envie de faire une carrière militaire.»

Le début de carrière est déjà loin pour le général de brigade Reignier qui tenait à témoigner à cette occasion du rôle «d'ascenseur social» de l'armée. «70% des sous-officiers sont issus de militaires du rang comme ceux qui viennent de signer leur engagement aujourd'hui, rappelle le commandant supérieur des FAZSOI. 68% des officiers sont issus du corps des sous-officiers. L'armée reste l'une des dernières institutions à permettre à ceux qui font preuve de volonté et de persévérance de véritables perspectives de carrière en leur offrant un véritable encadrement qui s'apparente à une seconde famille.»

Le JDM
avec Le JIR

Initiatives

Une centaine de collégiens et lycéens et des parents de Koungou en visite au MUMA



Plus d'une centaine de jeunes accompagnés de parents venus de Koungou en visite sur Petite Terre (Photo: CD Dir com)

Koungou a offert à pas moins de 54 collégiens, 51 lycéens et 27 parents de la ville une visite des lieux emblématiques de Petite Terre ce jeudi.

Parmi les sites d'intérêt historique visités, la cité de Dzaoudzi (la Résidence du gouverneur, l'hôpital, la Caserne) et bien entendu le Musée de Mayotte (MUMA) pour laquelle les équipes d'animation et la DAC se sont particulièrement mobilisées pour faire découvrir les expositions.

Après l'opération menée à La Réunion avec le comité Jeunes, la commune de Koungou se distingue donc une nouvelle fois et aujourd'hui encore, Maoulida Hamisse, l'adjoint au maire de la mairie de Koungou chargé de la culture et jeunesse, qui est à l'initiative du projet, a choisi d'accompagner les jeunes et les adultes pour cette journée.

Océan Indien

Madagascar : au moins 161 morts en 2015 dans la «guerre des zébus»



Le marché au zébus d'Ambalavao (photo d'archive)

L'armée malgache a fait le compte et il fait froid dans le dos : au moins 161 personnes auraient perdu la vie en 2015 lors d'accrochages entre militaires et voleurs de zébus présumés à Madagascar. Ces victimes se répartissent entre l'armée (11 morts et une trentaine de blessés) et 150 pour les fameux «Dahalos» ces membres des organisations de voleurs de zébus.

Durant 5 mois, l'armée a lancé une opération dénommée «paix» (Fahalemana en malgache) dans la moitié des 22 régions de la Grande Île pour tenter d'enrayer le phénomène qui puise son origine dans les traditions malgaches et particulièrement les rites de passages des adolescents à l'âge adulte. Mais la crise économique qui s'est abattue sur le pays, con-

séquence de la crise politique nationale, a amplifié ce phénomène.

Il est à noter que l'armée est régulièrement montrée du doigt pour des bavures lors de cette opération, reconnues par le ministère de la défense.



Après les attentats

**Attentat de janvier 2015:
Un an après, un film
pour célébrer la liberté
d'expression**



« Je suis Charlie », un an après

Au lendemain des attentats de janvier 2015 à Paris, des centaines d'enfants et adolescents ont spontanément envoyé à Charlie Hebdo des dessins célébrant la liberté d'expression, les valeurs de la République et la laïcité, en hommage aux victimes.

Ces dessins ont été rassemblés par l'association «Dessinez, Créez, Liberté», soutenue par Charlie, SOS Racisme, la FIDL, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

A l'initiative de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, à partir de ces dessins, un programme court a été réalisé par Radu Mihaileanu, auteur et réalisateur de «Va, vis et deviens», «Le Concert» ou encore «La Source des femmes». [Ce clip](#) est diffusé depuis ce mercredi 6 janvier 2016 sur l'ensemble des chaînes de la TNT en métropole, ainsi que dans les cinémas.

Ces dessins font également l'objet d'un recueil vendue

en librairie dont les ventes seront reversées à l'association «Dessinez, Créez, Liberté» qui organisera tout au long de 2016 une exposition itinérante, développée en association avec le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et le ministère de la Culture et de la Communication.

Economie

Le marché public simplifié: un dispositif pour faciliter les démarches applicable à Mayotte



Tous les marchés publics ne sont pas en encore concernés mais le dispositif a tout de même de quoi faciliter la tâche des entreprises.

Après une phase d'expérimentation, le «marché public simplifié» (MPS) a été lancé en avril 2014 pour des appels d'offres inférieurs à certains montants avant de se généraliser depuis le 1er novembre 2014 en métropole et en Outre-mer. Et il est donc applicable à Mayotte alors que peu d'acteurs économique le connaisse. Il est ouvert à tout appel d'offres public, quel qu'en soit le montant.

Ce MPS permet aux entreprises de répondre à un marché public

avec leur seul numéro SIRET dès lors que l'acheteur a identifié ce marché comme étant éligible au dispositif MPS. «L'Etat fait le pari de la confiance en réduisant radicalement le nombre de documents demandés aux entreprises», précise la préfecture.

Pour les entreprises, outre la diminution du nombre de documents à fournir (les entreprises fournissent une attestation sur l'honneur qui se substitue à la production de pièces justificatives), la recherche d'un appel d'offre est facilitée par un moteur de recherche.

Quant aux acteurs publics, ils auront la possibilité d'accéder à des informations confidentielles sur les entreprises retenues via un accès sécurisé dans la place de marché. Ils comptent aussi sur cette simplification pour attirer les petites entreprises (PME et TPE), jusqu'alors souvent freinées par la complexité des procédures. C'est vrai partout et encore plus dans notre département, raison pour laquelle la préfecture a choisi de communiqué sur le dispositif.

Pour permettre sa généralisation dans notre département, les acheteurs publics (Etat et collectivités) seront d'ailleurs prochainement sollicités, «notamment en vue de l'éventuelle création d'une plateforme de publication de leurs marchés publics», indique la préfecture.

Pour tous les renseignements pour comprendre ce dispositif partenarial:

<http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-simplifications-pour-les-entreprises/marche-public-simplifie>

Entreprises

Nouvelle tarification des risques professionnels: la sécurité change les dates des réunions

La caisse de sécurité sociale de Mayotte modifie les dates des réunions d'information sur la nouvelle tarification des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) prévues initialement les 13 et 14 janvier. Elles sont finalement reportées aux jeudi 21 et vendredi 22 janvier de 8h30 à 10h30. Le lieu reste en revanche identique, il s'agit de la salle de l'Orient Express à Kawéni.

Les employeurs qui souhaitent participer à ces réunions doivent s'inscrire sur le mail suivant : tarificationatmp@css-mayotte.fr

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.